



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2020-207

PUBLIÉ LE 21 AOÛT 2020

# Sommaire

## **Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône**

13-2020-08-21-002 - Arrêté abrogeant l'arrêté n°13-2020-08-20-001 du 20 août 2020 portant interdiction de stationnement, de circulation sur la voie publique et de détention et usage d'engins pyrotechniques à Marseille à l'occasion du match de football de la finale de la Ligue des Champions le dimanche 23 août 2020 à 21h00 (1 page)

Page 3

# Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône

13-2020-08-21-002

Arrêté abrogeant l'arrêté n°13-2020-08-20-001 du 20 août 2020 portant interdiction de stationnement, de circulation sur la voie publique et de détention et usage d'engins pyrotechniques à Marseille à l'occasion du match de football de la finale de la Ligue des Champions le dimanche 23 août 2020 à 21h00



PRÉFET DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**Arrêté abrogeant l'arrêté n°13-2020-08-20-001 du 20 août 2020 portant interdiction de stationnement, de circulation sur la voie publique et de détention et usage d'engins pyrotechniques à Marseille à l'occasion du match de football de la finale de la Ligue des Champions le dimanche 23 août 2020 à 21h00**

Le Préfet de Police des Bouches-du-Rhône,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code pénal ;

Vu le code du sport, notamment son article L. 332-16-2 ;

Vu le code des relations entre le public et les administrations ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 78-2 selon lequel le Préfet de police des Bouches du Rhône met en œuvre dans le département des Bouches du Rhône la politique nationale de sécurité intérieure ;

Vu le décret du 11 mars 2019 portant nomination de M. Denis MAUVAIS en qualité de directeur de cabinet du préfet de police des Bouches du Rhône ;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de M. Emmanuel BARBE en qualité de Préfet de police des Bouches du Rhône ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** L'arrêté n°13-2020-08-20-001 du 20 août 2020 portant interdiction de stationnement, de circulation sur la voie publique et de détention et usage d'engins pyrotechniques à Marseille à l'occasion du match de football de la finale de la Ligue des Champions le dimanche 23 août 2020 à 21h00 est abrogé.

**Article 2 :** Le directeur de cabinet du Préfet de police des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille le **21 août 2020**

Pour le Préfet de police  
des Bouches-du-Rhône,  
le directeur de cabinet

*signé*

Denis MAUVAIS

*Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa parution*